

**QUARANTE-HUITIÈME SESSION DU  
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS**  
(26-28 juin 2018, Nouméa, Nouvelle-Calédonie)

---

**POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : Rapport du sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique**

(Document présenté par le Secrétariat)

**Résumé**

1. Le sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique (ci-après le « sous-comité ») s'est réuni les 29 et 30 mai 2018 afin :
  - a. d'examiner les questions ci-après ; et
  - b. de formuler des recommandations ou des avis connexes à l'intention des participants à la quarante-huitième session du CRGA et du Secrétariat :
    - i. projet de rapport de résultats 2017 de la Communauté du Pacifique et autoévaluation des progrès réalisés,
    - ii. rubrique relative aux résultats remarquables du Rapport de résultats 2017 de la Communauté du Pacifique,
    - iii. processus de priorisation en cours à la CPS,
    - iv. évaluation à mi-parcours (ci-après « l'évaluation ») du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2016-2020 (ci-après « le Plan stratégique ») et enquête auprès des partenaires,
    - v. synthèses de résultats par pays, et
    - vi. budget de la CPS pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

**Projet de rapport de résultats 2017 de la Communauté du Pacifique et autoévaluation des progrès réalisés**

2. Le projet de rapport de résultats 2017 de la Communauté du Pacifique (ci-après « le projet de rapport de résultats ») présenté au sous-comité tient compte des conseils émis par ce dernier lors de son examen du Rapport de résultats 2016 de la Communauté du Pacifique. Le Secrétariat a demandé au sous-comité :
  - a. de formuler des remarques sur l'efficacité des améliorations apportées en réponse à ses recommandations ; et
  - b. d'adresser un avis au CRGA afin d'orienter l'examen du Rapport par ce dernier.
3. Le sous-comité :
  - a. a examiné le projet de rapport de résultats, en se penchant tout particulièrement sur les points ci-après qui ont été étudiés en détail lors de la réunion :
    - i. la performance de la CPS, notamment les progrès réalisés et les difficultés rencontrées,

- ii. les enseignements tirés, la mise en application desdits enseignements et l'utilisation de données factuelles,
    - iii. la structure et le contenu du projet de rapport de résultats ; et
  - b. a formulé des observations sur le Rapport à l'intention de la haute direction de la CPS.
- 4. Le sous-comité a accueilli favorablement les améliorations notables apportées au Rapport de résultats en réponse aux recommandations formulées dans le document qu'il avait présenté aux participants à la quarante-septième session du CRGA. Les membres ont noté les efforts déployés par le Secrétariat pour rédiger un rapport complet, utile et facile à lire. Prenant note du processus itératif d'optimisation de la gestion et des rapports de performance du Secrétariat, le sous-comité a formulé les recommandations immédiates, à moyen terme et à long terme ci-après afin d'aider le CRGA réuni en sa quarante-huitième session dans son étude du Rapport de résultats 2017.
  - a) Recommandations immédiates (à intégrer au Rapport de résultats 2017 aux fins de présentation lors de la quarante-huitième session du CRGA) :
    - i. Ajouter des en-têtes à chaque chapitre afin de faciliter la consultation du rapport.
    - ii. Citer tous les partenaires et bailleurs de fonds de la CPS dans les remerciements.
    - iii. Ajouter une explication du processus d'autoévaluation appliqué lors de la séance de la quarante-huitième session du CRGA consacrée au Rapport de résultats 2017.
    - iv. Apporter des corrections mineures de fond et de forme à la rubrique relative aux résultats remarquables du Rapport de résultats 2017.
  - b) Recommandations à moyen terme (en vue de la rédaction du Rapport de résultats 2018) :
    - i. S'appuyer sur les résultats régionaux pour mettre en valeur l'avantage comparatif de la CPS dans la contribution aux résultats obtenus à l'échelle régionale.
    - ii. Ajouter une analyse des autoévaluations de la performance lorsqu'aucun réel progrès n'a été réalisé ou qu'une régression a été constatée.
    - iii. S'appuyer sur le processus d'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique pour réaliser une analyse indépendante du processus d'autoévaluation de la performance de la CPS.
    - iv. Ajouter une section sur les partenariats au Rapport de résultats (semblable à celle qui figure dans la rubrique relative aux résultats remarquables du Rapport de résultats 2017).
    - v. Évoquer de façon plus systématique le soutien des bailleurs de fonds dans les zooms sur les réalisations.
    - vi. Trouver un équilibre entre, d'une part, les informations relatives aux produits et, d'autre part, les changements et l'impact de niveau supérieur.
    - vii. Étudier la possibilité d'un format électronique permettant la navigation pour le Rapport de résultats.
    - viii. Mettre au point un plan de communication pour le Rapport de résultats afin de mieux cibler les besoins des différents publics en matière d'information.
    - ix. Analyser les cadres de résultats des divisions et des programmes de la CPS et développer des indicateurs cohérents avec ceux des Objectifs de développement durable (ODD), pour ensuite présenter les réalisations à l'aune de ces indicateurs dans le Rapport de résultats.
    - x. Faire figurer les effectifs et le budget total de la CPS.

- c) Recommandations à long terme (en vue de la rédaction du Rapport de résultats 2019 et des éditions suivantes) :
- i. S'appuyer sur les conclusions de l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique pour obtenir des données et informations de référence et pour définir des objectifs stratégiques pertinents, cet exercice s'inscrivant dans le Cadre de résultats stratégiques de la CPS.
  - ii. Veiller à l'intégration de liens entre les informations financières et les informations sur la performance dans les discussions et les projets d'amélioration des systèmes.

#### **Processus de priorisation mené par la CPS**

5. Le Secrétariat a présenté au sous-comité les avancées réalisées dans l'exercice de priorisation qu'il a engagé.
6. Le sous-comité s'est penché attentivement sur les informations qui lui ont été communiquées et :
  - a. a pris note des informations sur l'état d'avancement du processus de priorisation présentées par le Secrétariat ;
  - b. a approuvé la décision du Secrétariat d'intégrer les résultats de l'exercice de priorisation au processus de planification stratégique et au modèle d'activité de l'Organisation ;
  - c. a demandé des éclaircissements sur les domaines d'intervention qui seront financés et ceux qui ne le seront pas, ceux qui seront activement renforcés et ceux qui seront progressivement abandonnés par la CPS ;
  - d. a estimé que le processus de priorisation devrait être jugé indissociable du devoir de diligence attendu de la CPS dans le cadre de ses mécanismes décisionnels ;
  - e. a estimé que la viabilité financière de la CPS devait être perçue comme la priorité absolue ;
  - f. a demandé au Secrétariat de s'employer à uniformiser davantage la présentation des résultats pour chaque axe de travail prioritaire dans les documents qu'il présentera à l'avenir aux organes directeurs de la CPS sur l'état d'avancement du processus de priorisation ;
  - g. a examiné les modalités de financement et, en particulier, les avantages offerts par les fonds ordinaires et les mécanismes de financement souples en ce qu'ils permettent à la CPS de financer ses domaines prioritaires ; et
  - h. a recommandé au Secrétariat d'ajouter dans le rapport du Directeur général à la quarante-huitième session du CRGA des éclaircissements détaillés sur le processus décisionnel qu'il applique à l'égard de ses travaux dans les domaines qui ne sont pas jugés prioritaires.

#### **Recommandations**

7. Le sous-comité :
  - a. recommande au CRGA, à sa quarante-huitième session, de charger le Secrétariat de poursuivre l'exercice de priorisation en l'intégrant pleinement au modèle d'activité de l'Organisation et de tenir le sous-comité du CRGA informé, en tant que de besoin, des avancées réalisées en ce sens.

### **Évaluation à mi-parcours du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique et enquête auprès des partenaires**

8. Le Secrétariat a présenté au sous-comité, réuni en décembre 2017, le cahier des charges qu'il avait rédigé pour l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique. Cette évaluation repose sur sept activités conçues pour réunir des données factuelles dans le cadre de cet exercice et jusqu'à l'évaluation finale du Plan stratégique. Le sous-comité a accepté d'être l'organe référent du Secrétariat au cours de l'évaluation.
9. Le sous-comité :
  - a. a approuvé le plan final pour l'évaluation ;
  - b. a examiné et commenté la version plus précise de la théorie du changement de la CPS figurant dans le Plan stratégique ; et
  - c. a examiné et commenté le plan et le projet de questionnaire établis en vue de l'enquête auprès des partenaires, en mettant l'accent sur les points suivants :
    - i. la pertinence de la méthode d'échantillonnage ciblé,
    - ii. la pertinence et l'adéquation des questions destinées aux différents groupes de parties prenantes.
10. Le Secrétariat s'est engagé à prendre en compte les commentaires et les suggestions du sous-comité dans le cadre de l'élaboration en cours des processus et structures pour l'évaluation.

### **Synthèses de résultats par pays pour 2017**

11. Le Secrétariat a préparé des projets de synthèses de résultats par pays pour 2017 au sujet de chaque membre insulaire du sous-comité du CRGA (Îles Cook, Fidji, États fédérés de Micronésie, Niue, Nouvelle-Calédonie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française et Tonga) ainsi qu'une synthèse de résultats à l'échelle régionale. Il a invité le sous-comité à faire part de ses observations sur la structure, le contenu et l'utilité de ces documents. S'appuyant sur les informations communiquées en retour par le sous-comité, il a établi des synthèses de résultats par pays pour chacun des 22 États et Territoires insulaires océaniques membres.
12. Le sous-comité a examiné les projets de synthèses de résultats par pays pour 2017 et, en tenant compte du point de vue des membres, a formulé des recommandations à l'intention du Secrétariat concernant :
  - a. l'utilité potentielle des rapports ;
  - b. leur structure ;
  - c. les informations supplémentaires à y faire figurer ; et
  - d. la manière dont ces informations pourraient être exploitées pour éclairer les processus décisionnels des membres.
13. Le sous-comité :
  - a. s'est félicité des synthèses de résultats par pays, relevant qu'elles venaient compléter de façon tout à fait pertinente et utile la série de rapports relatifs aux résultats présentés aux membres. Les membres métropolitains et insulaires ont estimé que ces documents étaient utiles en ce qu'ils :
    - i. contribuaient à faire valoir en interne l'intérêt des activités menées par la CPS dans les pays, lors des débats sur les contributions des membres notamment,

- ii. fournissaient aux bailleurs de fonds et à d'autres parties prenantes des informations pertinentes sur les activités menées par la CPS dans les pays ; et
- b. a encouragé le Secrétariat à intégrer les suggestions d'amélioration et à poursuivre ses travaux visant à faire correspondre les résultats avec les plans nationaux de développement et les ODD.

#### **Budget de la CPS : exercice clos au 31 décembre 2019**

14. Le Secrétariat a présenté brièvement sa situation financière actuelle et prévisionnelle, au vu des modalités de financement de la CPS.
15. Le sous-comité a salué les mesures notables prises par le Secrétariat, sur le plan structurel et des procédures, en vue d'améliorer la viabilité financière de l'Organisation, et a pris note de la vulnérabilité financière actuelle de la CPS. Il a constaté que les décisions et les recommandations relatives à la viabilité financière de la CPS relevaient du mandat du CRGA et de la Conférence.
16. Le sous-comité a recommandé au Secrétariat de préparer une proposition où le CRGA chargerait ce dernier de réaliser une étude sur la révision des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes, dans le cadre des mesures notables prises par le Secrétariat, sur le plan structurel et des procédures, en vue d'améliorer la viabilité financière de l'Organisation.